

## 2 - Règles de transparence demandées par la Ville de Besançon aux établissements bancaires

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** La crise financière débutée en 2007 et la crise économique ont mis en évidence les dérives du système financier actuel et les effets induits négatifs d'une dérégulation sans contrôle. Force est de constater que les Etats ont largement démissionné face aux lobbies et aux pouvoirs financiers internationaux.

L'existence d'Etats ou de territoires ayant des pratiques financières et fiscales déloyales et refusant l'échange d'information et la coopération fiscale fait partie de ces dysfonctionnements au détriment des politiques de développement et de lutte contre les inégalités sociales, en particulier en direction des pays du Sud.

Il appartient aux Etats de jouer leur rôle de régulateurs et aux Collectivités Locales de montrer l'exemple à leur niveau, notamment dans leur capacité à contractualiser avec les banques.

### I. Le cadre juridique de la signature des contrats d'emprunts

L'article 2 de la Loi n° 82-203 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions a supprimé toute forme de tutelle de l'Etat sur les actes des collectivités locales. Cette évolution a notamment conduit à reconnaître leur autonomie financière et la possibilité pour elles, aux termes de l'article L 2336-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de recourir librement à l'emprunt.

Les contrats de prêt ne sont pas soumis au Code des Marchés Publics (CMP). Au sens du droit européen, la dette des collectivités locales fait partie intégrante de la dette publique, soumise aux règles du traité de Maastricht.

Les relations des collectivités avec leurs prêteurs sont aujourd'hui régies par le droit privé et la liberté contractuelle, avec toutefois des limites posées par la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités et à leurs établissements publics, venue encadrer les types de produits qui peuvent être souscrits.

Cette circulaire encourage par ailleurs la mise en concurrence la plus large possible lors du recours à l'emprunt, ceci afin de bénéficier des meilleures conditions. Il faut noter que cette recommandation est constante de la part de Chambres Régionales des Comptes.

**Pour sa part, la Ville applique cette mise en concurrence depuis de nombreuses années avec pour objectif de retenir les offres les plus performantes financièrement, en accord avec sa stratégie d'endettement,** définie depuis 2010 dans le rapport annuel sur la gestion de dette. Cette mise en concurrence s'appuie sur l'élaboration de cahiers des charges respectant une stricte égalité dans l'accès à l'achat public et en tenant compte des contraintes du secret bancaire et professionnel.

### II. Le contexte financier difficile auquel font face les collectivités

*1. Depuis 2008, on observe une forte restriction du volume des prêts accordés aux collectivités locales.*

Ce début de pénurie bancaire a de multiples origines : difficultés d'approvisionnement en liquidités des établissements depuis l'éclatement de la crise des subprimes, institutions de nouvelles normes prudentielles et d'exigences de mobilisations en fonds propres défavorables aux collectivités (réglementation Bâle III), crises des dettes souveraines, réorientation des fonds vers des activités plus rémunératrices, restructuration d'établissement, etc.

Dexia -le premier prêteur dans le secteur public- avait déjà réduit de deux tiers le volume de ses prêts aux collectivités en 2011 avant de devoir être restructurée. Le même constat de réduction du volume des prêts vaut pour d'autres établissements, provoquant pour la deuxième fois en 3 ans l'intervention de la CDC à la demande du Gouvernement pour venir financer les investissements des collectivités locales et préserver ainsi leur capacité d'investissement.

Pour la Ville, l'emprunt 2011 a été mobilisé, mais avec difficultés et dans des conditions financières moins favorables qu'en 2010, marquées par l'explosion des marges bancaires (de l'ordre de + 1,7 % sur certains index) et la réapparition de commissions de mobilisation. Cela étant, d'autres collectivités dont la qualité de signature est moindre sont dans des situations plus complexes, amenant les élus à réfléchir à la mise en place d'une Agence de Financement des Collectivités Locales.

L'exercice 2012 ne s'annonce pas meilleur : La banque qui «succèdera» à Dexia ne verra pas le jour avant le second semestre, l'Agence de Financement des Collectivités Locales n'est pas encore opérationnelle et les prêteurs traditionnels sont de plus en plus touchés par les difficultés liées à la crise de la dette grecque.

Dans ce contexte, limiter l'accès de certains candidats au financement de la collectivité doit être envisagé avec la plus extrême prudence, sous peine de devoir reporter ou encore annuler la réalisation de certains investissements, faute d'avoir pu mobiliser les financements nécessaires.

## *2. L'exemplarité des collectivités locales*

Il faut rappeler que les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans le financement des Investissements publics (plus de 70 %) et par là même, dans le soutien à l'activité économique. Le financement de ces investissements n'est pas envisageable sans un recours maîtrisé à l'emprunt. Il faut noter d'ailleurs que contrairement à l'Etat, ce financement ne peut être mobilisé que pour la réalisation d'investissements productifs. Rappelons enfin que l'endettement global des collectivités locales est très mesuré, puisqu'il ne représente que 10 % de la dette publique.

Conscients de leur responsabilité dans le contexte des emprunts «toxiques» et des difficultés récentes de la banque DEXIA, un nombre croissant de collectivités ont souhaité introduire des règles de plus grande transparence dans leurs relations avec les établissements bancaires.

La lutte contre l'évasion fiscale reste le domaine d'intervention des Etats et des organisations internationales. Cela étant, nous ne pouvons que constater la faiblesse des instruments de contrôle, les failles de la réglementation internationale et l'aspect relativement peu contraignant des modes de fonctionnement des marchés. Dans ce contexte, il appartient à la Ville de se positionner pour demander des engagements de transparence à ses futurs contractants en ayant conscience du caractère limité de ses possibilités de contrôle, faute d'une réglementation suffisamment sévère.

## **III. Les engagements du Conseil Municipal**

Dans l'attente d'une évolution de la législation nationale ou communautaire vers plus de rigueur, la Ville de Besançon s'engage à tenir compte de la situation des organismes bancaires ou financiers qui auront déclaré ne pas exercer eux-mêmes ou par un organisme dont ils détiennent une participation majoritaire, une activité dans les états ou territoires figurant sur la liste prévue à l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.

Comme par le passé, le choix des partenaires financiers de la Ville s'effectuera après une mise en concurrence la plus large possible, dans le cadre de la délégation accordée au Maire pour accomplir les actes de gestion de dette décrits dans la délibération présentée ce jour au Conseil Municipal (rapport n° 5).

Cette mise en concurrence introduira pour les candidats l'exigence d'avoir satisfait aux dispositions prévues à l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier. Il y est fait obligation pour les établissements de crédit d'informer sur leurs activités et implantations dans les états et territoires non coopératifs définis à l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à décider :

- d'élargir les règles de transparence dans ses relations avec les établissements de crédit,
- de demander aux établissements candidats d'avoir satisfait aux obligations prévues à l'article L 511-45 du Code Monétaire et Financier,
- de s'engager à appliquer avec la plus grande rigueur des règles éthiques dès que celles-ci auront été établies par les réglementations nationales et européennes.

**«Mme Zahira YASSIR COUVAL** : Monsieur le Maire, nous voulions, le groupe Europe Écologie Les Verts, vous faire part de notre grande déception au sujet de cette délibération sur les règles de transparence demandées par la Ville de Besançon aux établissements bancaires. Lorsqu'il y a deux mois nous avons présenté avec les Alternatifs une motion à ce sujet, vous nous aviez annoncé, Monsieur le Maire, je cite : «je veux aller plus loin que ce que vous dites et proposer quelque chose de concret qui va même plus loin». Nous nous attendions donc à ce que vous nous proposiez une délibération qui aille plus loin que notre motion mais après lecture de cette délibération, nous ne voyons pas en quoi elle va plus loin et nous nous interrogeons même sur son éventuelle efficacité. Quand il faudra choisir entre plusieurs établissements bancaires, en quoi cette délibération impactera-t-elle sur le choix de l'établissement sélectionné ? Nous, nous proposons que ce soit un des critères de choix. Nous regrettons également que vous n'ayez pas repris une des propositions de notre motion qui demandait que le choix des organismes bancaires soit validé par le Conseil Municipal pour les emprunts supérieurs ou égaux à 1 M€. Nous savons combien les banques sont sensibles à leur réputation. C'est pourquoi mettre en lumière leur réponse en proposant une validation par le Conseil Municipal aurait réellement pu les motiver à s'engager pour plus de transparence. De plus, mettre en débat le choix des établissements bancaires montrait une volonté forte de la Ville de Besançon de lutter en faveur d'une réelle transparence. Malgré notre déception, Monsieur le Maire, mais conscients qu'il vaut mieux vivre des petits matins qu'attendre le grand soir et parce que nous voulons rester cohérents, nous voterons pour cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Vous faites comme vous voulez.

**M. Christophe LIME** : Il s'agit dans ce premier dossier d'établir des règles de transparence avec les banques et de lutter contre les paradis fiscaux qu'on aurait d'ailleurs pu désigner par leur nom plutôt que par la formule alambiquée «de territoires ayant des pratiques financières et fiscales déloyales et refusant l'échange d'informations et la coopération fiscale». Ce n'est pas parce que le Président de la République a, contre toute réalité, prétendu que le G20 avait supprimé les paradis fiscaux qu'il faut s'interdire désormais de les appeler par leur nom. On ne peut qu'être pour cette louable intention ; qu'on nous permette cependant de faire quelques remarques sur le texte qui nous est remis. D'abord les États n'ont pas démissionné face aux lobbies financiers mais ils ont organisé méthodiquement leur démission par des mesures de déréglementations bancaires et financières dans les années 80, créant ainsi de toutes pièces les lobbies qui dominent le monde de la finance. Dès 1984 les premières mesures de libération des marchés financiers ont été prises puis la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales qui finançait les collectivités à taux privilégié a été créée en 1987, a été privatisée comme d'autres banques et s'est transformée en Crédit Local de France. C'est ensuite en 1991 que le Crédit Local de France a été introduit en bourse pour s'internationaliser et puis devenir Dexia avec la réussite que l'on sait. On a tous le droit à l'erreur à condition de savoir le reconnaître à un moment ou à un autre. On aimerait voir reconnaître dans cette enceinte que la privatisation du circuit du financement des collectivités locales a été une catastrophe, que ça a permis à Dexia de fricoter avec des subprimes aux États-Unis, de nouer des liaisons dangereuses avec les banques les plus spéculatives telles Lehmann/Brothers et les banques islandaises, de se laisser embarquer dans des opérations de l'escroc

MADOFF. Tout cela représente aujourd'hui un portefeuille d'actifs douteux de 95 milliards d'euros rassemblés dans une «blackbank» banque pourrie avec laquelle les États français et belge ont dû donner leur garantie après avoir recapitalisé Dexia en septembre 2008 à hauteur de 6,4 milliards d'euros de capitaux.

Mais ce n'est pas tout. Le dernier avatar de Dexia, on le doit à la Commission Européenne qui dans son culte de la concurrence libre et non faussée a imposé à Dexia une diminution de son activité de 35 % en 4 ans en raison des aides perçues en 2008, d'où la réduction des prêts aux collectivités, d'où les ventes précipitées d'actifs dans les pires conditions qui ont donné lieu à une perte de 4 milliards d'euros en 2011, une dégringolade de l'action tombée à moins d'un euro et finalement un démantèlement de la banque aujourd'hui. C'est ainsi que les collectivités locales qui ne sont absolument pour rien dans les pertes de Dexia paient tout comme les contribuables le prix fort d'errements que l'aveuglement aux idées libérales a provoqué. Alors oui, exigeons de la transparence de la part des banques sans trop nous faire d'illusion sur notre capacité à y parvenir dans le cadre actuel. La revue Alter Ego a dénombré en 2009 la présence de 417 entreprises filiales des 6 premières banques françaises, y compris les banques mutualistes, dans les paradis fiscaux. La fédération des banques françaises prétend s'engager dans cette lutte tout en veillant jalousement à la préservation du secret bancaire qui permet d'occulter bon nombre d'opérations. Pour réussir vraiment ce combat c'est le cadre qu'il faut changer en assurant une maîtrise publique des banques et en réduisant la liberté de circulation des capitaux.

Nous ferons une seule et même intervention pour ce dossier et le dossier suivant qui préconise d'adhérer à l'Association d'Etudes des Financements des Collectivités Locales dans le but de créer ultérieurement l'Agence Française de Financement des Investissements Locaux, ce qui nous pose quelques problèmes. Partant du comportement de rationnement actuel du crédit de la part des banques, le projet propose de regrouper les emprunts dans une structure allant elle-même se financer sur les marchés financiers par un mécanisme tout à fait comparable à la proposition des euros-bons censés pour certains régler le problème des dettes souveraines en Europe. Nous ne sommes pas plus convaincus par l'une que par l'autre car dans les deux cas on fait jouer un rôle accru aux marchés financiers dont on mesure pourtant chaque jour le caractère nocif. Il est assez naïf de penser qu'on aura desserré les taux bancaires en recourant aux marchés financiers car qui sont les intervenants sur les marchés financiers, sinon les grandes banques, les compagnies d'assurances, les fonds de pension, les fonds spéculatifs et les grandes multinationales.

Pourquoi penser que des banques qui prêtent de moins en moins aux collectivités locales à des taux de plus en plus élevés vont d'un seul coup se ruer sur les marchés financiers pour acheter leurs titres d'emprunts à des taux bas ? Est-ce vraiment le moment de se jeter dans la gueule du loup avec des agences de notation qui ne manqueront pas d'exercer leur chantage du triple A que nous connaissons bien ? On va nous répondre qu'en se groupant les collectivités locales seront plus fortes pour surmonter ces difficultés. Illusion pour nous comme fut une illusion l'idée selon laquelle le regroupement au sein de la zone Euro devait nous protéger des tourmentes financières. C'est la zone toute entière qui est aujourd'hui sous le diktat des marchés et risque d'être détraquée dans les prochains jours de même que demain c'est l'ensemble des emprunts de l'agence de financement des collectivités qui passerait sous les fourches caudines des agences de notation, sans compter les possibles spéculations à la baisse des titres comme on a vu pour la Grèce grâce à laquelle les détenteurs ont davantage intérêt à faire la faillite de ce pays plutôt qu'à se faire rembourser.

L'alternative proposée nous semble troquer un cheval borgne pour des emprunts bancaires contre un cheval aveugle des marchés financiers. Il nous semble plus facile pour répondre à l'urgence du besoin de financements de faire reculer les critères bancaires, d'exercer des pressions sur la Caisse des Dépôts et Consignations pour qu'elle retrouve son rôle de financeur et en dernier ressort des collectivités comme elle vient de le faire par trois fois sur demande du Gouvernement qui se livre pieds et poings liés aux marchés financiers. Le groupe communiste s'abstiendra sur ces deux dossiers. On voit bien à quel point les grandes questions politiques qui affectent le quotidien des communes est aujourd'hui d'actualité. Pour nous ce n'est pas l'adaptation aux marchés mais sur l'émancipation des marchés qu'il faut travailler, ce n'est pas la soumission aux banques mais la maîtrise du crédit pour les activités socialement et écologiquement utiles qu'il faut retrouver. Ce n'est plus l'austérité renforcée des critères de Maastricht

gravée dans le marbre d'une règle d'or d'équilibre budgétaire qui ne fera qu'aggraver la dette qui doit servir de boussole mais c'est d'abord la réponse à l'urgence sociale et écologique. Puisse ce débat vital avoir lieu dans les prochaines semaines.

**Mme Martine JEANNIN :** C'est vrai que quand vous avez voté contre la motion d'Europe Écologie Les Verts en nous disant à tous que vous alliez nous sortir quelque chose de plus réglementaire, de plus rigoureux, de plus important, en fin de compte on reste un petit peu sur notre faim aujourd'hui parce que je suis allée voir ce que disait l'article 511.45. En fait il a trois lignes cet article, vraiment très vague : « dans les conditions fixées par arrêté du Ministre chargé de l'économie, les établissements de crédits publient en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leur activité dans les États ou territoires non coopératifs au sens de l'article, etc. ». En fin de compte, on reste vraiment tout à fait inquiet sur la suite. On n'a pas la liste noire des 17 pays ou même carrément la liste grise. Je trouve que ça ne va pas tellement loin au niveau de ce rapport.

**M. LE MAIRE :** Je crois que surtout on a beaucoup regardé cela. D'abord, je ne peux pas laisser dire, personne ne l'a dit d'ailleurs mais enfin au cas où ça viendrait à l'idée de quelqu'un, je ne peux pas laisser dire qu'effectivement nous n'aurions pas nous le souci de la transparence financière, certainement pas. On a beaucoup regardé ce qui était fait ; on a surtout voulu proposer des décisions qui soient applicables. Pour l'instant le vrai problème que nous avons, qu'ont les collectivités, c'est surtout de trouver des organismes bancaires qui prêtent de l'argent, c'est surtout ça notre problème actuel. Cela dit il ne faut pas emprunter à n'importe qui, n'importe comment bien sûr mais c'est ça quand même le problème actuel.

**M. Jean ROSSELOT :** Je l'avais signalé il y a déjà deux ou trois ans, les collectivités locales, je ne suis pas un spécialiste, mais certaines régions se groupent avec des communautés d'agglomérations, des villes et font appel au marché obligataire local. Encore cette semaine ou la semaine dernière, PACA lance et réussit, ça avait été le cas aussi des Pays de la Loire avec des villes. De toute façon tout ce qu'on dit vous n'en tenez jamais compte mais c'est dommage.

Transparence bien sûr, qui est contre la transparence ? Le plus important c'est l'analyse financière qui précède l'emprunt. On a tous en mémoire, c'était en 1989, pas en 1987 Christophe, le sinistre financier d'Angoulême. Allez interroger les citoyens qui, 23 ans après, remboursent encore les conséquences d'un laxisme total, c'était en 1989 je le répète, donc surtout prendre garde à l'analyse financière qui doit accompagner tout emprunt. Maintenant tout cela est une sorte de réaction de tous les emprunteurs publics qui aspirent à la moralisation et il faut quand même rendre justice à ce Gouvernement, à Nicolas SARKOZY d'avoir secoué un peu le cocotier. Depuis les réunions du G20, il y en a eu 5 ou 6 même si les Anglo-Saxons prédominent, l'idée de dresser la liste noire a cheminé de même que les transactions financières mais évidemment on n'est pas tout seul sur la scène internationale. Il y a eu au moins cette initiative prise par le Gouvernement français, je ne sais pas si d'autres l'auraient fait à sa place.

**M. Jean-Pierre GOVIGNAUX :** On verra tout à l'heure dans le rapport n° 5 la liste des opérations, la Ville de Besançon ne contracte pas avec des banques exotiques. Deuxième constatation, les collectivités territoriales assument 70 % des dépenses publiques d'investissement et 10 % seulement de la dette. Démonstration que le discours qui consiste à opposer un État vertueux à des collectivités dépensières ne tient pas debout. Troisième constatation néanmoins, les banques ne se bousculent plus au portillon quand il s'agit de prêter aux collectivités locales, cherchez l'erreur. Il s'agit pourtant bien pour nous d'investir dans le mieux-être de nos concitoyens, pardonnez-moi, j'ai employé un mot un peu désuet, concitoyens ça fait démodé, aujourd'hui on parle de consommateurs. Je rappellerai un sondage de 2007 : pour 86 % des Français leur banque pensait d'abord à ses propres bénéfices et 90 % des Français demandaient plus de transparence. Avec une moyenne de 14,5 % la France est le pays où les frais bancaires sont les plus élevés mais quid depuis 2007 ? Des annonces, ah ça oui des annonces mais des mesures concrètes on les attend toujours. Nos concitoyens attendent des responsables politiques au plus haut niveau qu'ils les protègent au lieu d'aider la finance à s'autofinancer. Nous aurions pu nous contenter effectivement d'émettre un vœu pieux. La Ville de Besançon a choisi d'être concrète et d'officialiser une attitude vertueuse et je rappelle que ce qui est proposé ce soir est le fruit d'un travail important en

commission. Certes, ça ne résoudra pas les problèmes de la France entière et encore moins ceux de la zone euro mais si cette attitude vertueuse pouvait servir d'exemple, ce serait déjà un premier pas.

**M. LE MAIRE :** On peut aussi ajouter dans le prolongement de ce que vient de dire Jean-Pierre GOVIGNAUX que lorsque l'on regarde les emprunts dits toxiques, et j'aurais aimé que certains d'entre vous puissent dire qu'effectivement la gestion des finances locales par le Maire mais surtout conseillée par la Direction des Finances, la Direction Générale, que nous n'en avons pas et que nous avons un très bon taux, un très bon pourcentage d'emprunts à taux fixes, d'emprunts à taux variables ; la Ville de Besançon est une ville de France parmi les moins endettées. Angoulême, vous avez raison Monsieur ROSSELOT fut une catastrophe ; ici les choses n'ont pas été gérées de la même façon, je n'en ai aucun mérite puisque ce n'était pas moi qui était aux commandes, mais encore aujourd'hui alors que beaucoup de collectivités ont cédé effectivement aux sirènes d'un certain nombre de banques que vous avez citées, nous avons résisté, pas cédé à ces sirènes et je crois que jusqu'à présent nous avons montré que nous gérons cela effectivement de bonne façon.

**M. Jean-Marie GIRERD :** Je voudrais répondre à M. GOVIGNAUX par rapport à ce qu'il a évoqué en faisant référence à un élu socialiste, je ne vais pas prendre un ultra libéral, qui s'appelle René DOSIERE, je ne sais pas si vous le connaissez.

**M. LE MAIRE :** Très bien, c'est lui qui chaque année analyse les dépenses de la Présidence de la République.

**M. Jean-Marie GIRERD :** C'est un expert reconnu dans son domaine, voyez comme quoi je reconnais les compétences là où elles sont. Par contre il a récemment dit dans Le Monde du 17 novembre 2011 qu'il était manifeste qu'il y a des doublons de personnels entre les deux niveaux commune et intercommunalité et qu'en les supprimant et en renonçant à des investissements inutiles on pourrait économiser jusqu'à 15 milliards d'euros sur les 130 milliards de dépenses des communes et intercommunalités. Je ne parle pas de Besançon mais de façon globale au niveau national. Puisqu'on évoque le national je me permets d'en parler et je pense que l'effort bien sûr doit être fait au niveau du Gouvernement mais aussi de toutes les collectivités et ce genre de remarque me semble pertinente.

**M. Jean ROSSELOT :** On a toujours dit depuis un certain temps déjà que la gestion de la dette dans cette ville, comme dirait Philippe GONON, Baudouin RUYSSSEN c'est un bon, sous votre égide.

**M. LE MAIRE :** Je rappelle que c'est quand même moi qui choisis mais je suis très bien conseillé par M. RUYSSSEN qui est bon, c'est vrai.

**M. Jean ROSSELOT :** Il n'y a pas grand-chose à dire sur la gestion de la dette, il ne suffit que de trois ou quatre années alors que les ratios sont bien au-delà de recettes de fonctionnement pour rembourser la dette. Mais je voudrais tordre le cou à ce canard, je le dis aussi à Jean-Pierre GOVIGNAUX, ce n'est pas parce qu'une collectivité est maître d'ouvrage que c'est elle qui paie de sa poche. Regardez à la page 23 la crèche des Clairs-Soleils, il est gentil le Gouvernement, l'État mais justement ce n'est pas comptabilisé État c'est comptabilisé Ville, c'est pour cela qu'on arrive à 70 % d'équipements. Il est gentil le Gouvernement qui donne pour la crèche des Clairs-Soleils près de 400 000 €, pour le Tripode près de 800 000 €, pour le mur d'escarpe près de 500 000 €, bien entendu c'est facile de parler de 70 %, 70 % de la maîtrise d'ouvrage oui mais pas des financements réels.

**M. LE MAIRE :** Je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait qu'il y a 84 dossiers ce soir.

**M. Pascal BONNET :** Certains lancent le débat, on en profite pour exprimer des convictions. Comme l'a dit Jean ROSSELOT, on n'a jamais douté de la capacité de la Ville et de son Maire à bien gérer en matière de dette ...

**M. LE MAIRE :** Merci, ça va mieux en le disant.

**M. Pascal BONNET :** ...ce qui montre à quel point que quand on critique d'autres choses, on a aussi des raisons de les critiquer. Je voudrais répondre à Jean-Pierre GOVIGNAUX sur le mot de citoyenneté. Je crois qu'ici on est tous attaché à la citoyenneté. Citoyen, citoyenneté, je crois qu'au cours de ce mandat parlementaire et du Président de la République il y a eu une réflexion sur la laïcité et la République qui est indiscutable. D'autre part, si on est attaché et moi en particulier à la citoyenneté nationale mais au-delà à la citoyenneté européenne on est justement vigilant quand certains jouent avec le droit de vote en période pré-électorale, le droit de vote et la citoyenneté justement sont liés.

**M. Philippe GONON :** Pardonnez-moi d'être très terre à terre et de revenir aux principes qui nous intéressaient dans ce rapport mais je suis de votre avis, je pense qu'il faut être très prudent vis-à-vis non pas de nos amis banquiers mais de nos partenaires financiers. Comme vous l'avez rappelé, d'abord on les compte sur les doigts de la main ceux qui ont la capacité à prêter aux collectivités locales. Et d'autre part les crédits vont encore se resserrer, donc je pense qu'il ne faut pas les effrayer par des demandes qui pourraient être considérées comme des mesures de défiance à leur égard. On va se battre à mon avis entre collectivités dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour trouver des fonds. Donc je pense que la Ville de Besançon ne doit pas être en pointe dans un combat de transparence aigu et qu'il faut préserver nos ressources dont nos partenaires financiers disposent encore un petit peu mais qui seraient peut-être mises en danger si nous étions trop exigeants vis-à-vis d'eux.

**M. LE MAIRE :** Je suis totalement d'accord avec vous d'autant plus que nous n'avons pas ici de partenaires banquiers qui soient des partenaires exotiques. Je ne veux pas les citer, vous les connaissez, c'est la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel, la BNP, la Société Générale, la CDC, le Crédit Agricole... Ce ne sont pas des banques qui ont leur siège aux Bahamas. La difficulté actuellement, M. GONON a raison, c'est d'avoir des crédits avec des banques bien locales. Dans celles que j'ai citées, il y a des mutuelles qui sont des banques locales, la plupart même. Après on peut proposer tout ce que l'on veut, pour l'instant la difficulté c'est d'avoir des crédits et pas trop chers. Et pour l'instant comme nous sommes bien notés, nous avons des crédits effectivement à des taux relativement intéressants. Pourvu que ça dure !

**M. Nicolas GUILLEMET :** Rapidement pour intervenir par rapport aux banques exotiques, en réalité les banques non éthiques ce n'est pas forcément des banques exotiques. Il y a des banques européennes, des banques françaises, des grandes banques françaises qui ont des satellites ou des filiales dans des paradis fiscaux. Donc on voit bien que ce n'est pas forcément les banques des Bahamas qui n'ont pas d'éthique. Après, les collectivités locales et le Gouvernement ont une vraie responsabilité par rapport aux paradis fiscaux puisqu'on a estimé que chaque année c'est 80 milliards d'euros d'évasion fiscale qui passent par ces mêmes paradis fiscaux. Donc l'État français et les collectivités ont tout intérêt à fermer le robinet des paradis fiscaux pour retrouver cette manne financière. Donc voilà l'intérêt de la collectivité de Besançon, de l'ensemble des collectivités françaises et européennes et de l'État français pour arrêter cette fuite d'investissements.

Ensuite sur l'agence de financement des collectivités locales, moi contrairement à Christophe LIME je trouve que c'est une excellente idée. Je trouve que c'est bien que les collectivités territoriales se mettent ensemble et aillent directement chercher l'argent, déjà parce que ce sont de très bons clients, parce qu'elles sont très peu endettées contrairement aux États européens, les collectivités locales ont un taux d'endettement extrêmement faible et puis deuxièmement surtout elles sont de très gros investisseurs qui sont pourvoyeurs d'emplois locaux et donc voilà l'intérêt de faire appel à cette agence de financement.

**M. LE MAIRE :** Tu as raison. Juste une chose mais je ne veux pas relancer le débat car il a été suffisamment long, simplement par rapport à ce que disait M. ROSSELOT c'est que nous, collectivités, on crée de l'emploi. Par exemple quand l'État supprime des fonctionnaires à la Préfecture qui traitaient les cartes d'identité et les passeports, on doit les recréer ici à l'Hôtel de Ville. Lorsque l'encaissement des contraventions n'est plus fait au commissariat de police mais au service de la Police Municipale de Besançon, c'est encore deux ou trois emplois en supplément. Au fond tout ça est très habile parce que d'une part il y a un transfert de charges et juste sur ces deux postes-là c'est au moins 5 à 6 emplois qui ont été créés, sans grande compensation, et en plus c'est très populaire. Donc je crois qu'il n'y a pas d'un côté un État qui supprime les emplois de fonctionnaires qui ne serviraient à rien et qui fait des coupes sombres

parce qu'il serait un bon gestionnaire, et d'un autre côté les collectivités qui créent des emplois, on crée des emplois effectivement pour pallier ceux supprimés par l'Etat dans le cadre de compétences transférées. A l'Agglomération, et vous êtes tous conseillers communautaires, nous sommes obligés, parce que les services de l'ex-DDE n'existent plus, et que désormais les maires des communes de 100, 200 ou 500 habitants ne savent pas appliquer le droit des sols -quand vous êtes Maire de Besançon je le dis souvent, ce n'est pas le cas car j'ai un service d'urbanisme qui analyse les permis de construire- de mettre en place un service d'aide aux Maires.

J'arrête là-dessus parce qu'on ne va pas se mettre d'accord. Et puis c'est pareil pour la Police Municipale, je l'ai dit tout à l'heure. Bien sûr on peut, nous, renforcer la police municipale, on peut créer 50 postes de policiers municipaux mais qui va les payer ? Ce sont les Bisontines et les Bisontins. Alors peut-être faudrait-il qu'il y ait un peu moins de policiers qui protègent les escortes ministérielles qui vont à droite à gauche, il y a peut-être des économies à faire là. Si vous étiez de ceux qui ont accompagné les derniers déplacements ministériels ou présidentiels, vous avez pu voir le nombre de policiers qu'il y avait, il y avait du bleu !

Bien, alors sur le rapport n° 2, quels sont ceux qui sont contre, qu'ils lèvent la main ? Il n'y en n'a pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 11».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 1 (3 pour - 3 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions) décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LEUBA n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 21 décembre 2011.*